

à l'honorable représentant de Vancouver-Sud (M. Broome) qu'au comité, en supposant que j'en fasse partie, je me propose de scruter l'affaire à fond quand nous aurons les témoins sur la sellette. En l'occurrence cependant, refuser la deuxième lecture équivaldrait à supprimer la possibilité d'écouter un produit dont profitera à la longue, non seulement la province, mais tout le pays. Nous refuserions à cette société le droit d'exposer ses vues, non devant ce que j'appellerais les autorités compétentes, mais certes dans des conditions qui permettraient d'étudier bien plus à fond leur programme que ne le permet le cadre d'un débat du genre de celui-ci.

Je ne mets nullement en doute l'utilité du présent débat, mais en toute justice, non seulement pour la compagnie mais aussi pour le producteur et le consommateur, je demande à la Chambre de déférer le bill au comité qui pourra l'étudier comme il convient. Éventuellement, le bill sera présenté au Parlement fédéral qui décidera en dernier ressort s'il doit ou non autoriser la société à aménager le pipe-line.

**M. Winch:** L'honorable député me permet-il une question?

**M. Benidickson:** L'honorable député de Calgary-Sud...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député désire-t-il poser une question?

**M. Benidickson:** Oui. L'honorable député de Calgary-Sud a parlé de distinction injuste; je me demande s'il consentirait à nous dire dans quelle mesure le Parlement a déjà accordé la même chose à d'autres sociétés et, dans le cas de l'affirmative, quelle sont ces sociétés.

**M. Smith (Calgary-Sud):** Si j'ai bien compris la question, j'y répondrai en disant que j'ai simplement laissé entendre qu'en refusant de renvoyer le bill à un comité pour fins d'étude, nous établirons un principe en vertu duquel nous refuserons à une société qui vendra un produit comparable ou analogue un droit que nous avons déjà accordé à une autre. L'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch) a parlé de la *Pembina Pipe Line Company*, dont le bill a subi l'examen de la Chambre à toutes les étapes.

**M. Winch:** L'honorable député nous dira-t-il s'il admet que toute décision que la Chambre pourrait prendre ne doit pas, eu égard aux 11,000 barils que la société en cause estime pouvoir vendre par jour, grâce à son exploitation de la ligne, compromettre le contrat déjà signé en vue de la vente de 75,000 barils par jour à Chicago?

**M. Smith (Calgary-Sud):** En réponse à cette question je dirai que cela montre l'avantage

qu'il y a d'avoir des témoins à notre disposition en temps et lieu pour déterminer l'étendue du marché. L'exposé de l'honorable député de Winnipeg-Sud (M. Chown) ne renferme que des renseignements bien limités; c'est donc en comité que nous aurions la possibilité de prendre une décision éclairée. Si nous en venons alors à la conclusion que le programme de cette société va compromettre l'activité d'une autre, le comité pourra, bien entendu, signaler la chose à la Chambre.

Quoi qu'il en soit, je rappellerai au député, qui ne l'ignore pas d'ailleurs, que la vente de ces produits tant au Canada qu'aux États-Unis, est très complexe, qu'elle exige beaucoup d'étude, et je doute fort qu'à la lumière du seul examen superficiel que nous avons pu faire jusqu'ici, les députés soient en mesure de prendre une décision en parfaite connaissance de cause. Par conséquent, je demande simplement à la Chambre de renvoyer le bill au comité.

**M. E. J. Broome (Vancouver-Sud):** Monsieur l'Orateur, nous venons d'entendre sur le sujet deux bons discours. Je suis d'accord avec l'un et l'autre des deux orateurs à plus d'un point de vue. Cependant, je crois que quelques autres points méritent d'être soulevés. Le parrain du bill et l'honorable représentant de Calgary-Sud (M. Smith) ont l'un et l'autre souligné avec insistance qu'il existait d'autres moyens de traiter la question. Ils nous ont priés d'adopter le principe du bill, alléguant que nous aurions des détails en comité.

La mesure a déjà été étudiée en comité à l'autre endroit, et je ne puis trouver aucun renseignement détaillé. Le compte rendu du Sénat ne consacre à la mesure que quelques lignes et, si je ne fais erreur, on n'a rédigé aucun procès-verbal de la séance. Quand il s'agit d'étudier le principe d'une mesure, nous devons en savoir davantage. Je ne puis admettre que nous devions passer nos responsabilités à un comité. L'adoption du principe d'une mesure à l'étape de la deuxième lecture constitue une des sauvegardes de la démocratie et, étant donné les renseignements dont je dispose, je ne suis pas prêt à approuver en ce moment le principe du bill.

D'après les renseignements qui nous ont été fournis cet après-midi, nous savons qu'il y a deux sociétés en cause, Aurora et Foothills. Le député de Calgary-Sud a signalé qu'il faut des marchés. Ce besoin deviendra de plus en plus grand et de plus en plus pressant à mesure que de nouveaux pipe-lines seront aménagés pour le transport du gaz. Le problème des sous-produits deviendra de plus en plus aigu, parce que le gaz doit être transporté à l'état sec, débarrassé de ses